



## PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 8 septembre 2015

**PRESENTS** : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëticia – GIROUD Jean-Claude – SAUVAGE Eric – JOUBERTEAU Yolande – SURAUD Rose-Marie – FLEURY Bastien – JUTARD Marinette – TEIXEIRA Andréia - GUILLON Sébastien - M. SOULAINÉ Guy - M. ROBIN Matthieu

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à M. GIROUD Jean-Claude

### SOMMAIRE

---

<b>ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....</b>	<b>2</b>
<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 juillet 2015.....</b>	<b>2</b>
<b>PROLONGATION DU CONTRAT DE Mme MANFREDI Maryvonne (délibération n° 2015-0103).....</b>	<b>2</b>
<b>PRISE EN CHARGE DU BAFA DE Mme BRILLOUET Angélique (délibération n° 2015-0104).....</b>	<b>2</b>
<b>ECLAIRAGE PUBLIC : AVIS SUR MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE.....</b>	<b>3</b>
<b>FRAIS DE MISE EN SERVICE DU COMPTEUR ELECTRIQUE DU CABINET MEDICAL (délibération n° 2015-0106).....</b>	<b>3</b>
<b>DECISIONS MODIFICATIVES.....</b>	<b>3</b>
<b>AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SFR POUR LES FACTURES DU RESTAURANT MUNICIPAL (délibération n°2015-0107).....</b>	<b>3</b>
<b>DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE POUR PASEO (délibération n°2015-0108).....</b>	<b>3</b>
<b>ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2016 (délibération n° 2015-0109).....</b>	<b>4</b>
<b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GrDF (délibération n° 2015-0110).....</b>	<b>4</b>
<b>SUBVENTION POUR LES SORTIES SCOLAIRES (délibération n° 2015-0111).....</b>	<b>5</b>
<b>SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (délibération n° 2015-0112).....</b>	<b>5</b>
<b>CONVENTION TAP Mme CASPAR Corinne (délibération n° 2015-0113).....</b>	<b>5</b>
<b>CONVENTION POUR ENTRETIEN ET REPARATION DES POTEAUX D'INCENDIE (délibération n° 2015-0114).....</b>	<b>6</b>
<b>CONTRAT D'ENTRETIEN DU CAMPANAIRE DE L'EGLISE (délibération n° 2015-0115).....</b>	<b>6</b>
<b>DEMANDE LOCATION DU FOYER RURAL A TITRE GRACIEUX PAR L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE (délibération n° 2015-0116).....</b>	<b>6</b>
<b>AVIS SUR TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VENDEE ET DE SES MARAIS SUITE A ENQUETE PUBLIQUE (délibération n° 2015-0117).....</b>	<b>6</b>
<b>ADHESION DE LA VILLE DE FONTENAY LE COMTE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D4ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA FORET DE MERVENT (délibération n° 2015-0118).....</b>	<b>6</b>

<b>CONVENTION INCENDIE (SICLI) (délibération n°2015-0119)</b> .....	9
<b>INFO DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b> .....	9
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	9

## **ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

M. GIROUD Jean-Claude et Mme DURAND-GROS Christiane ont été désignés secrétaires de séance

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 juillet 2015**

Aucune observation. Le procès verbal du 7 juillet est adopté à l'unanimité.

## **PROLONGATION DU CONTRAT DE Mme MANFREDI Maryvonne (délibération n° 2015-0103)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée de Mme Maryvonne MANFREDI se termine le 31 octobre 2015. Il présente au Conseil Municipal un courrier de Mme Maryvonne MANFREDI demandant la prolongation de son contrat jusqu'au 31 décembre 2015, date à laquelle elle pourra prétendre à une retraite majorée d'environ 80 euros brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler le contrat de travail (établi en application de l'article 3-3, 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) de Mme MANFREDI Maryvonne pour une durée de 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015 en qualité d'agent polyvalent, sur la grille des adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> échelon.

## **PRISE EN CHARGE DU BAFA DE Mme BRILLOUET Angélique (délibération n° 2015-0104)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de changement de poste de Mme Angélique BRILLOUET pour des raisons de santé. Elle demande à être partiellement dégagée du service technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui a été proposé un nouvel emploi du temps avec des heures au service technique et des heures en milieu scolaire : garderie et TAP.

De ce fait, encadrant des enfants, Monsieur le Maire et Mme RAPIENGEAS lui ont proposé de passer son BAFA. De plus, la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin va mettre en place un accueil le mercredi après midi et demande une mise à disposition de personnel titulaire et qualifié pour assurer ce poste.

Mme RAPIENGEAS présente 3 devis : IFAC, Familles Rurales et Les Francas. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe avec une préférence pour les Francas pour une prise en charge par la Commune du BAFA.

## **INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE 2015/2016 (délibération n° 2015-0105)**

Le conseil général de la Vendée reconduit pour l'année scolaire 2015-2016 les interventions Musique et Danse en milieux scolaire selon les conditions suivantes :

- Une subvention de fonctionnement de 10 € par élève pour les communes de moins de 10 000 habitants, majorée de 10 % dans le cas d'une augmentation du taux horaire pour les intervenants se déplaçant à plus de 30 kms de leur domicile.
- Sur demande, un accompagnement dans l'organisation des interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconduit les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2015-2016
- Sollicite une subvention du Conseil Général

## **ECLAIRAGE PUBLIC : AVIS SUR MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les points lumineux à maintenir la nuit. Une réunion sera programmée éventuellement avec le SyDEV.

## **FRAIS DE MISE EN SERVICE DU COMPTEUR ELECTRIQUE DU CABINET MEDICAL (délibération n° 2015-0106)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la facture de mise en service du compteur électrique du cabinet médical a été envoyée au Docteur SQUID.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser au docteur SQUID Michel la somme de 68,74 € correspondant à la facture du 21 mai 2015 relative à la mise en service du compteur, Monsieur SQUID prendra à sa charge les consommations.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Aucune décision modificative n'est nécessaire à ce jour.

## **AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SFR POUR LES FACTURES DU RESTAURANT MUNICIPAL (délibération n°2015-0107)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer au prélèvement automatique pour les factures d'SFR du restaurant municipal. Le montant étant le même tous les mois, soit 40,99€, il ne peut pas y avoir d'erreur possible dans la facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le prélèvement automatique des factures SFR du restaurant municipal.

## **DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE POUR PASEO (délibération n°2015-0108)**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par la mairie de Fontenay le Comte qui demande une participation financière pour le réseau PASEO (Prévention Accueil Soutien Écoute Orientation). Cette structure intervient auprès des adolescents et jeunes adultes pour mieux prendre en compte la souffrance psychique. Elle apporte également un soutien aux familles de ces jeunes, et peut accompagner les professionnels intervenant auprès de ces jeunes sur le territoire.

Le réseau PASEO intervient parfois sur la commune de L'Île d'Elle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde le versement d'une subvention au prorata de leur intervention.

## **ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2016 (délibération n° 2015-0109)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir actualiser la redevance assainissement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il propose une augmentation des différentes parts de 4%, ce qui les amène aux montants suivants :

Parts de la collectivité et du délégataire		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 (HT)
Part fixe	SAUR	31,48 €
Part au m <sup>3</sup>	SAUR	0,6764 €
Part fixe	COLLECTIVITE	35,82 €
Part au m <sup>3</sup>	COLLECTIVITE	0,8888 €
Total part fixe / an		67,30 €
Total part au m <sup>3</sup>		1,5564 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe la redevance 2016 comme citée dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire informe que M. DEVAUX de la SAUR doit envoyer une liste avant la fin de l'année avec le nom des personnes qui se sont raccordées ces dernières années afin de leur envoyer la taxe de raccordement. Cela, dans le but de combler le déficit du budget assainissement.

Madame JUTARD Marinette signale qu'il y a un problème d'assainissement devant chez M. JOURDAIN, rue du Retour. Monsieur LEGERON Joël s'en occupe.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GrDF (délibération n° 2015-0110)**

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Les paramètres de calcul pour 2015, pour une longueur des réseaux situés en domaine public communal de 5 472 mètres, un taux retenu de 0,035€/mètre et un taux de revalorisation cumulé au 01/01/2015 de 1,16 font ressortir un montant de la RODP de 338 €.

$$\begin{aligned} \text{RODP 2015} &= (0,035 \times 5472 + 100) \times 1,16 \\ \text{RODP 2015} &= 338 \text{ €} \end{aligned}$$

Le conseil municipal, après avoir entendu le mode de calcul pour la revalorisation de cette redevance, à l'unanimité, valide le montant de la redevance 2015 à 338 €.

## **SUBVENTION POUR LES SORTIES SCOLAIRES (délibération n° 2015-0111)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'OGEC pour une sortie scolaire du 19 juin 2015 pour les élèves de l'école St Hilaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération 2014-0094 du 3 juin 2014 octroyait pour les classes de découverte une somme maximale de 69€/élève de la commune de la maternelle au CM2 et 69€ pour 10% des élèves ne résidant pas sur la commune.

Si le montant des factures s'avérait inférieur à cette somme, seul le montant total des factures présentées en pièce justificative serait pris en compte.

Cette somme sera prélevée sur le reliquat de l'article 6574.

Monsieur le Maire demande à ce que cette délibération soit valable pour 2015 et pour les années qui suivent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'octroyer, pour 2015 et les années suivantes, aux écoles de la commune, pour les classes de découverte :

- Une somme maximale de 69€/élève de la commune (de la maternelle au CM2)
- Une somme maximale de 69€ pour 10% des élèves ne résidant pas sur la commune

## **SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (délibération n° 2015-0112)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de mutualisation des services de la communauté de communes en date du 20 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce schéma de mutualisation des services.

Monsieur le Maire en profite pour venir au fait que de nombreux administrés signalent ne pas capter à beaucoup d'endroit de L'Ile d'Elle. Monsieur le Maire explique qu'il y a une antenne au Gué de Velluire et à Marans et que le fait que L'Ile d'Elle soit plus haute que ces deux communes, cela ne passe pas. Le coût pour installer une antenne sur L'Ile d'Elle représenterait 500 000€.

## **CONVENTION TAP Mme CASPAR Corinne (délibération n° 2015-0113)**

Monsieur le Maire signale qu'il y a eu une erreur lors du conseil municipal du 7 juillet 2015 concernant la convention TAP de Mme TEXIER CASPAR Corinne pour la période allant du 2 septembre au 16 octobre 2015 et du 2 novembre au 18 décembre 2015. Le montant de l'intervention est de 35€net par heure et non de 25€.

Il convient donc d'annuler la délibération n°2015-098 et de la remplacer par celle-ci

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'annuler la délibération n°2015-0098 du 7 juillet 2015 et de la remplacer comme suit : l'intervention de Mme TEXIER CASPAR Corinne, du 2 septembre au 16 octobre 2015 et du 2 novembre au 18 décembre 2015 à raison d'une heure par semaine (le jeudi) au prix de 35 euros net par heure d'intervention. Le versement s'effectuera en fin de mois de chaque période et devra faire l'objet d'une facture par Mme TEXIER CASPAR Corinne.

## **CONVENTION POUR ENTRETIEN ET REPARATION DES POTEaux D'INCENDIE (délibération n° 2015-0114)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la convention pour l'entretien et la réparation des poteaux d'incendie communaux avec la SAUR a atteint sa durée initiale de 3 ans.

Celle-ci est renouvelable 3 fois par période d'une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, que la convention existante se poursuive pour la période allant du 05/06/2015 au 05/06/2015.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DU CAMPANAIRE DE L'EGLISE (délibération n° 2015-0115)**

M. GIROUD Jean-Claude présente 3 devis pour le contrat de vérification protection foudre et pour l'entretien de l'installation campanaire de l'église. L'entreprise ayant fait l'offre la plus intéressante est Bodet pour un montant total de 190€ HT.

Mme JUTARD Marinette pensait que le paratonnerre de l'église était débranché.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour le campanaire et la protection foudre pour un montant de 190€ HT par an.

## **DEMANDE LOCATION DU FOYER RURAL A TITRE GRACIEUX PAR L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE (délibération n° 2015-0116)**

L'école intercommunale de musique de Chaillé les Marais a demandé à bénéficier du foyer rural pour le 11 juin 2016 à titre gracieux pour leur concert de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prêter la salle du foyer rural à titre gracieux le 11 juin 2016 à l'école intercommunale de musique pour leur concert de fin d'année.

## **AVIS SUR TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VENDEE ET DE SES MARAIS SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

L'avis d'enquête publique du CTMA est à consulter en mairie afin de pouvoir prendre un avis avant le 15 octobre 2015.

Sera vu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

## **ADHESION DE LA VILLE DE FONTENAY LE COMTE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA FORET DE MERVENT (délibération n° 2015-0117)**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1944 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux (SIUE) de la Forêt de Mervent.

Il rappelle également l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-346 du 18 mai 2011 à effet du 1<sup>er</sup> juin 2011 portant modification des statuts et du périmètre du SIUE de la Forêt de Mervent, dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'ensemble des SIAEP adhérant à Vendée Eau. Le SIUE de la Forêt de Mervent a pris la dénomination « SIAEP de la Forêt de

Mervent ».

L'article 2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent du 18 mai 2011 dispose :

« Conformément aux articles L 5211-18 à L 5211-20 et L5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAEP de la Forêt de Mervent est constitué des 53 Communes suivantes :

Antigny	Maillezais
Auzay	Marillet
Benet	Marsais Sainte Radégonde
Bouillé Courdault	Mervent
Bourneau	Montreuil
Breuil Barret	Nieul sur l'Autise
Cezais	Oulmes
Chaix	Pétosse
Damvix	Pissotte
Doix	Puy de Serre
Faymoreau	Saint Cyr des Gâts
Fontaines	Saint Hilaire de Voust
Foussais Payré	Saint Hilaire des Loges
La Chapelle aux Lys	Saint Martin de Fraigneau
La Chataigneraie	Saint Martin des Fontaines
La Taillée	Saint Maurice des Noues
Le Gué de Velluire	Saint Michel le Cloucq
Le Langon	Saint Pierre le Vieux
Le Mazeau	Saint Sigismond
Le Poiré sur Velluire	Saint Sulpice en Pareds
L'Hermenault	Sérigné
Liez	Velluire
L'Ile d'Elle	Vix
Loge Fougereuse	Vouillé les Marais
Longèves	Vouvant
L'Orbrie	Xanton Chassenon
Maillé	

Le conseil municipal de Fontenay-le-Comte a décidé le 21 juillet 2015 :

- d'adhérer au SIAEP de la Forêt de Mervent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- de transférer la compétence « eau potable » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au SIAEP de la Forêt de Mervent
- de transférer l'actif et le passif comptables pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 6.2 de l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-346 du 18 mai 2011, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau.

La Ville de Fontenay le Comte a notifié sa délibération au SIAEP de la Forêt de Mervent en date du 12 août 2015.

Le comité syndical du SIAEP de la Forêt de Mervent, par délibération n°2015FME02CS03 du 27 août 2015, a décidé :

- de valider le nouveau périmètre géographique du syndicat incluant la ville de Fontenay-le-Comte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- de modifier le premier paragraphe de l'article 7.3 des statuts du 18 mai 2011 de façon suivante : « le bureau du syndicat est composé du président et de dix membres » au lieu de neuf initialement ; d'approuver les statuts du syndicat ainsi modifiés
- de notifier la présente délibération aux communes déjà membres du syndicat et à la ville de Fontenay-le-Comte en les invitant à délibérer pour approuver les statuts modifiés du SIAEP de la Forêt de Mervent
- d'accepter le transfert de l'actif et du passif pour la partie « production d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de transfert de l'actif et du passif comptables avec la ville de Fontenay-le-Comte et Vendée Eau à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016

La délibération du 27 août 2015 du comité syndical du SIAEP de la Forêt de Mervent a été notifiée à la commune de L'Île d'Elle le 31 août 2015, afin que le conseil municipal se prononce sur l'admission de la ville de Fontenay le Comte au sein du syndicat conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, s'agissant d'une modification statutaire relative au périmètre du syndicat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider le nouveau périmètre géographique du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la ville de Fontenay-le-Comte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- de valider l'élargissement du bureau du SIAEP de la Forêt de Mervent à un membre supplémentaire
- d'approuver les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent modifiés tels qu'ils sont joints à la présente délibération
- d'accepter le transfert de l'actif et du passif comptables de la ville de Fontenay le Comte pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 6.2 de l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-346 du 18 mai 2011, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau périmètre géographique du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la ville de Fontenay-le-Comte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- de valider l'élargissement du bureau du SIAEP de la Forêt de Mervent à un membre supplémentaire
- d'approuver les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent modifiés tels qu'ils sont joints à la présente délibération
- d'accepter le transfert de l'actif et du passif comptables de la ville de Fontenay le Comte pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau conformément aux dispositions de l'article 6.2 de l'arrêté préfectoral n°2011-DRCTAJ/3-346 du 18 mai 2011, valant transfert de la compétence « distribution



d'eau potable » à Vendée Eau.

## **CONVENTION INCENDIE (SICLI) (délibération n°2015-0118)**

Monsieur GIROUD Jean-Claude présente la convention SICLI pour l'achat et le renouvellement de certains extincteurs.

Le Conseil Municipal, moins une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prix avec SICLI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur FLEURY Bastien, propose une mutualisation avec les communes de la Communauté de Communes. Monsieur GIROUD Jean-Claude explique que cela est possible et que ça permettrait d'avoir un prix plus attractif s'il y a plus de communes. La convention sera présentée aux différentes communes de la communauté de communes.

## **INFO DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

- HEYMANN Christian : pas de préemption
- Consorts CHAIGNEAU: pas de préemption
- DURAND René: pas de préemption
- Consorts BOURGOIN: pas de préemption
- DAVIET Cédric: pas de préemption

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur SOULAIN Guy signale qu'il y a un garage en cours de construction vers la Sablière et qu'il n'y a pas de numéro de permis de construire inscrit sur le lieu des travaux. Après vérification, un permis de construire a bien été déposé.
- Monsieur FLEURY Bastien soumet que plusieurs personnes lui ont demandé s'il serait possible d'aménager un parc dans le lotissement du Moulin Blanc. La question sera posée au géomètre Millet.
- L'OGEC demande à ce qu'au lieu d'une, deux agents communaux soient mis à disposition pour encadrer les élèves sur le chemin du restaurant municipal. 2 agents municipaux sont actuellement en arrêt donc pas possible, à voir par la suite.
- L'AREAMS remercie le conseil municipal pour la subvention 2015 versée.
- FNACA : le congrès n'aura pas lieu, il convient donc d'annuler la délib n°2015-0027 qui accorde une subvention pour cet évènement (**délib n°2015-0119**).
- Monsieur le Maire informe que la SPL avait demandé 3 devis pour le lever topographique devant l'usine HUHTAMAKI et que l'entreprise Morinière a été retenue pour 1 350€ HT.
- L'Amicale laïque de La Taillée et du Gué de Velluire remercie la commune pour le prêt de 30 ganivelles lors de la course de caisse à savon.
- Le rapport retraçant les activités de la communauté de communes des isles du marais poitevin en 2014 est consultable en mairie
- Le rapport annuel 2014 de Vendée Eau est consultable en mairie.
- Monsieur LEGERON Joël informe le Conseil Municipal que Vendée Eau a missionné la SAUR pour le nettoyage de 2 lagunes.
- Les travaux des logements de Vendée Habitat rue du 19 mars ont commencé et devrait se terminer d'ici la fin de l'année.
- Une commission voirie et finances sera organisée dans les prochains jours car il faudra lancer les appels d'offres pour le programme voirie lors du conseil

municipal début octobre.

- Le Préfet a validé le budget de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h30